

AMAP "LA FÉE DES CHAMPS"

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne.

Une AMAP a pour objectif de préserver l'existence et la pérennité des fermes de proximité dans une logique d'agriculture durable, paysanne, socialement équitable et écologiquement saine.

CONTRAT D'ENGAGEMENT

Le présent contrat est passé entre les AMAPiens et l'agricultrice Lucie ROUZÉ.

Il définit les modalités de fonctionnement de l'association et les engagements de chacune des parties.

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes définis dans les articles 1, 2 et 3 du présent contrat, ainsi que dans la "Charte des AMAP".

LES PARTIES

AGRICULTRICE :

Lucie ROUZÉ

730 chemin de la Marotte
Lieu-dit «La Clef des Champs»
59118 WAMBRECHIES

Tél : 06.89.96.14.08

@ : lucierouze@yahoo.fr

AMAPIEN(S) :

Prénom : NOM :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél (fixe) : (mobile) :

@ :

Prénom : NOM :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél (fixe) : (mobile) :

@ :

Prénom : NOM :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél (fixe) : (mobile) :

@ :

ARTICLE 1 : LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

1.1 / LA DURÉE

- Le contrat s'établit pour une durée d'un an à compter d'octobre 2014.
- La saison se décompose en 47 semaines sur les 52 semaines de l'année (5 semaines de congés payés sont prévues : 1 semaine fin décembre début janvier puis 4 semaines courant mars et avril 1 semaine sur 2).

1.2 / LA PRODUCTION

- LES LÉGUMES

- La production de légumes est divisée en petits et grands paniers par semaine.
- Un petit panier (11 €) contient approximativement la consommation en légumes de 2 adultes ; un grand panier (16,50 €) celle de 2 adultes et 2 enfants.
- Cette quantité est variable et soumise aux conditions climatiques et aux difficultés rencontrées par l'agricultrice.
- Dans l'idéal, le panier contiendra plus ou moins 5 variétés de légumes distincts.
- Les paniers seront diversifiés avec des légumes de saisons, éventuellement des variétés anciennes.
- Proposition de légumes :
 - Hiver** Potimarron, scarole, échalote, pomme de terre, carotte, roquette, poireau, betterave, céleri, chou, navet, oignon, mâche, panais, ...
 - Été** Tomate, poivron, aubergine, haricot vert, salade, radis, carotte, concombre, oignon, épinard, courgette, blette, chou, navet, ...
- Les AMAPiens choisissent de bénéficier d'un petit panier ou d'un grand panier.

- LES ŒUFS

- Les paniers "œufs" sont divisés en 6 (2,20 €), 12 (4,40 €), 18 (6,60 €) ou 24 œufs (8,50 €) par semaine.
- Les quantités seront variables et soumises aux périodes plus ou moins propices à la ponte des poules de la ferme ; en conséquence, la productrice, à sa libre appréciation, se réserve la possibilité d'encaisser les chèques qu'un mois sur deux.
- Pour les semaines où il n'y aura pas de distribution, les œufs seront distribués la semaine suivante.

1.3 / LA DISTRIBUTION

- La distribution des paniers est hebdomadaire.
- La distribution s'effectuera le mercredi de **18h à 20h** à la Maison de Quartier Vauban-Esquermes, (77 rue Roland - 59000 Lille) OU le lundi de **17h30 à 18h30** (*à confirmer*) à la ferme (Lieu-dit La Clé des champs 730 chemin de la Marotte, 59118 Wambrechies)
- Deux AMAPiens par semaine, définis par le planning, seront responsables du bon déroulement de la distribution des paniers durant laquelle l'agricultrice sera présente afin de partager avec les AMAPiens.

1.4 / LES ATELIERS PEDAGOGIQUES

- Les ateliers sont prévus principalement en début de mois, le samedi ou le dimanche, à la ferme de la productrice, 730 chemin de la Marotte à Wambrechies. Le planning des ateliers est disponible sur le site internet où les amapiens peuvent s'inscrire.
- Les AMAPiens peuvent proposer leur aide à la productrice indépendamment des dates d'ateliers prévues ci-dessus.
- Durant le mois d'avril, des ateliers plus fréquents seront organisés.
- Les ateliers peuvent ponctuellement être externes à la ferme (Maison de Quartier Vauban-Esquermes par exemple).

1.5 / LES RUPTURES DE CONTRAT

- En cas de rupture prématurée de contrat, l'AMAPIen s'engage à trouver un remplaçant pour reprendre son contrat jusqu'à son terme. L'AMAPIen nouvellement nommé aura ainsi la possibilité de renouveler son contrat la saison suivante.
- En cas de non-renouvellement de contrat d'une saison à l'autre d'un AMAPIen, celui-ci laissera prioritairement sa place à la prochaine personne de la liste d'attente.

ARTICLE 2 : LES ENGAGEMENTS DE CHACUNE DES PARTIES

2.1 / LES ENGAGEMENTS DE LA PRODUCTRICE

L'agricultrice s'engage, selon les modalités définies dans l'article 1, à :

- Livrer sa production de légumes de sa ferme aux AMAPiens sous la forme de paniers hebdomadaires ;
- Proposer des paniers diversifiés avec des légumes de saisons, éventuellement des variétés anciennes ;
- Produire ces légumes en respectant les règles d'une Agriculture Biologique ;
- Être transparente sur la fixation du prix de sa production ;
- Informer les AMAPiens de la vie de la ferme : les aléas, les travaux, les nouvelles ;
- Être à l'écoute des propositions des AMAPiens ;
- Inviter plusieurs fois par an les AMAPiens à participer à des ateliers pédagogiques et à leur faire découvrir l'installation et ses méthodes de production.

2.2 / LES ENGAGEMENTS DES AMAPIENS

Les AMAPiens s'engagent, selon les modalités définies dans l'article 1, à :

- Préfinancer la production de l'agricultrice ;
- Soutenir l'agricultrice dans sa démarche de production de qualité et d'agriculture paysanne notamment par sa compréhension sur les aléas de production et l'impact sur le contenu des paniers ;
- Soutenir l'action de l'AMAP par :
 - sa participation à au moins 3 permanences de distribution,
 - sa participation à au moins 3 ateliers proposés par l'agricultrice,
 - sa participation à la gestion et à la vie de l'AMAP,
- Venir chercher son panier sur le lieu de distribution ;
- Prévenir 2 jours à l'avance l'agricultrice en cas d'impossibilité de retirer son panier et :
 - soit mandater une autre personne pour retirer le panier,
 - soit aller le chercher chez l'agricultrice directement,
 - soit d'en faire profiter les autres AMAPiens ou d'autoriser à en faire don à une œuvre caritative.
- Respecter les clauses de rupture de contrat.

ARTICLE 3 : ADHÉSION À LA MAISON DE QUARTIER VAUBAN-ESQUERMES

3.1 / LES ENGAGEMENTS ET LES MISSIONS

Afin que notre action en tant qu'AMAP trouve sa légitimité au sein de la Maison de Quartier Vauban-Esquerme (qui nous accueille dans ses locaux lors de nos distributions et nos réunions), chaque AMAPien qui récupère son panier à Lille s'engage formellement à adhérer à l'association de la Maison de Quartier Vauban-Esquerme.

Chaque adhérent à la Maison de Quartier est cependant libre de son action et de son engagement au sein de cette association qui a pour missions :

- d'être un lieu d'écoute, d'information et d'orientation (généraliste) sur le quartier
- d'être un espace d'échange entre habitants, partenaires associatifs et institutions à vocation sociale
- d'être un lieu de mixité sociale, inter générationnel et inter culturel
- d'être un lieu d'accueil de tous les projets, pour la toute la famille dans le respect de sa diversité
- de conforter les habitants dans leurs démarches, et leur "bon droit". La Maison de Quartier Vauban-Esquerme est un "foyer" d'initiatives individuelles, collectives et partenariales
- d'être un lieu de ressources et de partage dont la mission est de renforcer les liens sociaux
- d'être une devise : "Contribution / Rétribution" (réseau d'échanges et de savoirs)

3.2 / LA DURÉE ET LE MONTANT D'ADHÉSION

Le contrat d'adhésion à la Maison de Quartier s'établit pour une durée d'un an à compter de la date du formulaire d'adhésion annexé à celui de l'AMAP.

Le montant minimal d'adhésion est de 8 € à l'année. Chaque adhérent est cependant libre de soutenir davantage l'association par une contribution supérieure à 8 €

Je soussignée, Lucie ROUZÉ,

assure avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement et des engagements du présent contrat.

Je(nous) soussigné(s), AMAPien(s) :

assure(assurons) avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement et des engagements du présent contrat.

Mon (notre) choix se porte sur :

| Règlement mensuel ⁽¹⁾ | | | |
|--|---|--|--|
| PANIER «Légumes» | PANIER «oeufs» | TOTAL PETIT PANIER | TOTAL GRAND PANIER |
| <input type="checkbox"/> Petit panier (12 x 47,66) <input type="checkbox"/> Grand panier (12 x 71,50) | <input type="checkbox"/> sans oeufs <input type="checkbox"/> + 6 oeufs (12 x 9,53 €) <input type="checkbox"/> + 12 oeufs (12 x 19,03 €) <input type="checkbox"/> + 18 oeufs (12 x 28,60 €) <input type="checkbox"/> + 24 oeufs (12 x 36,83 €) | <input type="checkbox"/> = 12 chèques de 47,66 € <input type="checkbox"/> = 12 chèques de 57,19 € <input type="checkbox"/> = 12 chèques de 66,72 € <input type="checkbox"/> = 12 chèques de 76,26 € <input type="checkbox"/> = 12 chèques de 84,49 € | <input type="checkbox"/> = 12 chèques de 71,50 € <input type="checkbox"/> = 12 chèques de 81,03 € <input type="checkbox"/> = 12 chèques de 90,56 € <input type="checkbox"/> = 12 chèques de 100,10 € <input type="checkbox"/> = 12 chèques de 108,33 € |

| Règlement trimestriel ⁽¹⁾ | | | |
|--|---|---|--|
| PANIER «Légumes» | PANIER «oeufs» | TOTAL PETIT PANIER | TOTAL GRAND PANIER |
| <input type="checkbox"/> Petit panier (4 x 143,00) <input type="checkbox"/> Grand panier (4 x 214,50) | <input type="checkbox"/> sans oeufs <input type="checkbox"/> + 6 oeufs (4 x 28,59 €) <input type="checkbox"/> + 12 oeufs (4 x 57,18 €) <input type="checkbox"/> + 18 oeufs (4 x 85,80 €) <input type="checkbox"/> + 24 oeufs (4 x 110,49 €) | <input type="checkbox"/> = 4 chèques de 143 € <input type="checkbox"/> = 4 chèques de 171,59 € <input type="checkbox"/> = 4 chèques de 200,18 € <input type="checkbox"/> = 4 chèques de 228,80 € <input type="checkbox"/> = 4 chèques de 253,49 € | <input type="checkbox"/> = 4 chèques de 214,50 € <input type="checkbox"/> = 4 chèques de 243,09 € <input type="checkbox"/> = 4 chèques de 271,68 € <input type="checkbox"/> = 4 chèques de 300,30 € <input type="checkbox"/> = 4 chèques de 324,99 € |

| Règlement semestriel ⁽¹⁾ | | | |
|--|---|--|--|
| PANIER «Légumes» | PANIER «oeufs» | TOTAL PETIT PANIER | TOTAL GRAND PANIER |
| <input type="checkbox"/> Petit panier (2 x 285,96) <input type="checkbox"/> Grand panier (2 x 429,00) | <input type="checkbox"/> sans oeufs <input type="checkbox"/> + 6 oeufs (2 x 57,18 €) <input type="checkbox"/> + 12 oeufs (2 x 114,36 €) <input type="checkbox"/> + 18 oeufs (2 x 171,60 €) <input type="checkbox"/> + 24 oeufs (2 x 220,98 €) | <input type="checkbox"/> = 2 chèques de 285,96 € <input type="checkbox"/> = 2 chèques de 343,14 € <input type="checkbox"/> = 2 chèques de 400,32 € <input type="checkbox"/> = 2 chèques de 457,56 € <input type="checkbox"/> = 2 chèques de 506,94 € | <input type="checkbox"/> = 2 chèques de 429,00 € <input type="checkbox"/> = 2 chèques de 486,18 € <input type="checkbox"/> = 2 chèques de 543,36 € <input type="checkbox"/> = 2 chèques de 600,60 € <input type="checkbox"/> = 2 chèques de 649,98 € |

| Règlement annuel ⁽¹⁾ | | | |
|--|--|--|--|
| PANIER «Légumes» | PANIER «oeufs» | TOTAL PETIT PANIER | TOTAL GRAND PANIER |
| <input type="checkbox"/> Petit panier (1 x 571,92) <input type="checkbox"/> Grand panier (1 x 858,00) | <input type="checkbox"/> sans oeufs <input type="checkbox"/> + 6 oeufs (1 x 114,36 €) <input type="checkbox"/> + 12 oeufs (1 x 228,72 €) <input type="checkbox"/> + 18 oeufs (1 x 343,20 €) <input type="checkbox"/> + 24 oeufs (1 x 441,96 €) | <input type="checkbox"/> = 1 chèque de 571,92 € <input type="checkbox"/> = 1 chèque de 686,28 € <input type="checkbox"/> = 1 chèque de 800,64 € <input type="checkbox"/> = 1 chèque de 915,12 € <input type="checkbox"/> = 1 chèque de 1013,88 € | <input type="checkbox"/> = 1 chèque de 858,00 € <input type="checkbox"/> = 1 chèque de 972,36 € <input type="checkbox"/> = 1 chèque de 1086,72 € <input type="checkbox"/> = 1 chèque de 1201,20 € <input type="checkbox"/> = 1 chèque de 1299,96 € |

(1) ce contrat ne pourra être accepté en l'absence du ou des chèques établis à l'ordre de Lucie ROUZE

| Adhésion à la Maison de Quartier Vauban-Esquermes (si distribution à Lille) |
|--|
| <input type="checkbox"/> 1 formulaire d'adhésion à la Maison de Quartier Vauban-Esquermes <input type="checkbox"/> 1 chèque de € établi à l'ordre de la «Maison de Quartier Vauban-Esquermes» <input type="checkbox"/> déjà adhérent(e) à la Maison de Quartier Vauban-Esquermes |

| Lieu de distribution |
|--|
| <input type="checkbox"/> Lille <input type="checkbox"/> Wambrechies |

LILLE, le / / 2014

Agricultrice (2)

AMAPien(s) (2)

(2) signatures précédées de la mention "lu et approuvé"

AMAP "LA FÉE DES CHAMPS"

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne.

Une AMAP a pour objectif de préserver l'existence et la pérennité des fermes de proximité dans une logique d'agriculture durable, paysanne, socialement équitable et écologiquement saine.

CONTRAT D'ENGAGEMENT

Le présent contrat est passé entre les AMAPIens et l'agricultrice Lucie ROUZÉ.

Il définit les modalités de fonctionnement de l'association et les engagements de chacune des parties.

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes définis dans les articles 1, 2 et 3 du présent contrat, ainsi que dans la "Charte des AMAP".

LES PARTIES

AGRICULTRICE :

Lucie ROUZÉ

730 chemin de la Marotte
Lieu-dit «La Clef des Champs»
59118 WAMBRECHIES

Tél : 06.89.96.14.08

@ : lucierouze@yahoo.fr

AMAPIEN(S) :

Prénom : NOM :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél (fixe) : (mobile) :

@ :

Prénom : NOM :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél (fixe) : ((mobile) :

@ :

Prénom : NOM :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél (fixe) : ((mobile) :

@ :

ARTICLE 1 : LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

1.1 / LA DURÉE

- Le contrat s'établit pour une durée d'un an à compter d'octobre 2014.
- La saison se décompose en 47 semaines sur les 52 semaines de l'année (5 semaines de congés payés sont prévues : 1 semaine fin décembre début janvier puis 4 semaines courant mars et avril 1 semaine sur 2)

1.2 / LA PRODUCTION

- LES LÉGUMES

- La production de légumes est divisée en petits et grands paniers par semaine.
- Un petit panier (11 €) contient approximativement la consommation en légumes de 2 adultes ; un grand panier (16,50 €) celle de 2 adultes et 2 enfants.
- Cette quantité est variable et soumise aux conditions climatiques et aux difficultés rencontrées par l'agricultrice.
- Dans l'idéal, le panier contiendra plus ou moins 5 variétés de légumes distincts.
- Les paniers seront diversifiés avec des légumes de saisons, éventuellement des variétés anciennes.
- Proposition de légumes :
 - **Hiver** Potimarron, scarole, échalote, pomme de terre, carotte, roquette, poireau, betterave, céleri, chou, navet, oignon, mâche, panais, ...
 - **Été** Tomate, poivron, aubergine, haricot vert, salade, radis, carotte, concombre, oignon, épinard, courgette, blette, chou, navet, ...
- Les AMAPiens choisissent de bénéficier d'un petit panier ou d'un grand panier.

- LES ŒUFS

- Les paniers "œufs" sont divisés en 6 (2,20 €), 12 (4,40 €), 18 (6,60 €) et 24 œufs (8,50 €) par semaine.
- Les quantités seront variables et soumises aux périodes plus ou moins propices à la ponte des poules de la ferme ; en conséquence, la productrice, à sa libre appréciation, se réserve la possibilité d'encaisser les chèques qu'un mois sur deux.
- Pour les semaines où il n'y aura pas de distribution, les œufs seront distribués la semaine suivante.

1.3 / LA DISTRIBUTION

- La distribution des paniers est hebdomadaire.
- La distribution s'effectuera le mercredi de **18h à 20h** à la Maison de Quartier Vauban-Esquermes, (77 rue Roland - 59000 Lille) OU le lundi de **17h30 à 18h30** (*à confirmer*) à la ferme (Lieu-dit La Clé des champs 730 chemin de la Marotte, 59118 Wambrechies)
- Deux AMAPiens par semaine, définis par le planning, seront responsables du bon déroulement de la distribution des paniers durant laquelle l'agricultrice sera présente afin de partager avec les AMAPiens.

1.4 / LES ATELIERS PEDAGOGIQUES

- Les ateliers sont prévus principalement en début de mois, le samedi ou le dimanche, à la ferme de la productrice, 730 chemin de la Marotte à Wambrechies. Le planning des ateliers est disponible sur le site internet où les amapiens peuvent s'inscrire.
- Les AMAPiens peuvent proposer leur aide à la productrice indépendamment des dates d'ateliers prévues ci-dessus.
- Durant le mois d'avril, des ateliers plus fréquents seront organisés.
- Les ateliers peuvent ponctuellement être externes à la ferme (Maison de Quartier Vauban-Esquermes par exemple).

1.5 / LES RUPTURES DE CONTRAT

- En cas de rupture prématurée de contrat, l'AMAPien s'engage à trouver un remplaçant pour reprendre son contrat jusqu'à son terme. L'AMAPien nouvellement nommé aura ainsi la possibilité de renouveler son contrat la saison suivante.
- En cas de non-renouvellement de contrat d'une saison à l'autre d'un AMAPien, celui-ci laissera prioritairement sa place à la prochaine personne de la liste d'attente.

ARTICLE 2 : LES ENGAGEMENTS DE CHACUNE DES PARTIES

2.1 / LES ENGAGEMENTS DE LA PRODUCTRICE

L'agricultrice s'engage, selon les modalités définies dans l'article 1, à :

- Livrer sa production de légumes de sa ferme aux AMAPiens sous la forme de paniers hebdomadaires ;
- Proposer des paniers diversifiés avec des légumes de saisons, éventuellement des variétés anciennes ;
- Produire ces légumes en respectant les règles d'une Agriculture Biologique ;
- Être transparente sur la fixation du prix de sa production ;
- Informer les AMAPiens de la vie de la ferme : les aléas, les travaux, les nouvelles ;
- Être à l'écoute des propositions des AMAPiens ;
- Inviter plusieurs fois par an les AMAPiens à participer à des ateliers pédagogiques et à leur faire découvrir l'installation et ses méthodes de production.

2.2 / LES ENGAGEMENTS DES AMAPIENS

Les AMAPiens s'engagent, selon les modalités définies dans l'article 1, à :

- Préfinancer la production de l'agricultrice ;
- Soutenir l'agricultrice dans sa démarche de production de qualité et d'agriculture paysanne notamment par sa compréhension sur les aléas de production et l'impact sur le contenu des paniers ;
- Soutenir l'action de l'AMAP par :
 - sa participation à au moins 3 permanences de distribution,
 - sa participation à au moins 3 ateliers proposés par l'agricultrice,
 - sa participation à la gestion et à la vie de l'AMAP,
- Venir chercher son panier sur le lieu de distribution ;
- Prévenir 2 jours à l'avance l'agricultrice en cas d'impossibilité de retirer son panier et :
 - soit mandater une autre personne pour retirer le panier,
 - soit aller le chercher chez l'agricultrice directement,
 - soit d'en faire profiter les autres AMAPiens ou d'autoriser à en faire don à une œuvre caritative.
- Respecter les clauses de rupture de contrat.

ARTICLE 3 : ADHÉSION À LA MAISON DE QUARTIER VAUBAN-ESQUERMES

3.1 / LES ENGAGEMENTS ET LES MISSIONS

Afin que notre action en tant qu'AMAP trouve sa légitimité au sein de la Maison de Quartier Vauban-Esquerme (qui nous accueille dans ses locaux lors de nos distributions et nos réunions), chaque AMAPien qui récupère son panier à Lille s'engage formellement à adhérer à l'association de la Maison de Quartier Vauban-Esquerme.

Chaque adhérent à la Maison de Quartier est cependant libre de son action et de son engagement au sein de cette association qui a pour missions :

- d'être un lieu d'écoute, d'information et d'orientation (généraliste) sur le quartier
- d'être un espace d'échange entre habitants, partenaires associatifs et institutions à vocation sociale
- d'être un lieu de mixité sociale, inter générationnel et inter culturel
- d'être un lieu d'accueil de tous les projets, pour la toute la famille dans le respect de sa diversité
- de conforter les habitants dans leurs démarches, et leur "bon droit". La Maison de Quartier Vauban-Esquerme est un "foyer" d'initiatives individuelles, collectives et partenariales
- d'être un lieu de ressources et de partage dont la mission est de renforcer les liens sociaux
- d'être une devise : "Contribution / Rétribution" (réseau d'échanges et de savoirs)

3.2 / LA DURÉE ET LE MONTANT D'ADHÉSION

Le contrat d'adhésion à la Maison de Quartier s'établit pour une durée d'un an à compter de la date du formulaire d'adhésion annexé à celui de l'AMAP.

Le montant minimal d'adhésion est de 8 € à l'année. Chaque adhérent est cependant libre de soutenir davantage l'association par une contribution supérieure à 8 €

Je soussignée, Lucie ROUZÉ,

assure avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement et des engagements du présent contrat.

Je(nous) soussigné(s), AMAPien(s) :

assure(assurons) avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement et des engagements du présent contrat.

Mon (notre) choix se porte sur :

| Règlement mensuel ⁽¹⁾ | | | |
|--|---|--|--|
| PANIER «Légumes» | PANIER «oeufs» | TOTAL PETIT PANIER | TOTAL GRAND PANIER |
| <input type="checkbox"/> Petit panier (12 x 47,66) <input type="checkbox"/> Grand panier (12 x 71,50) | <input type="checkbox"/> sans oeufs <input type="checkbox"/> + 6 oeufs (12 x 9,53 €) <input type="checkbox"/> + 12 oeufs (12 x 19,03 €) <input type="checkbox"/> + 18 oeufs (12 x 28,60 €) <input type="checkbox"/> + 24 oeufs (12 x 36,83 €) | <input type="checkbox"/> = 12 chèques de 47,66 € <input type="checkbox"/> = 12 chèques de 57,19 € <input type="checkbox"/> = 12 chèques de 66,72 € <input type="checkbox"/> = 12 chèques de 76,26 € <input type="checkbox"/> = 12 chèques de 84,49 € | <input type="checkbox"/> = 12 chèques de 71,50 € <input type="checkbox"/> = 12 chèques de 81,03 € <input type="checkbox"/> = 12 chèques de 90,56 € <input type="checkbox"/> = 12 chèques de 100,10 € <input type="checkbox"/> = 12 chèques de 108,33 € |

| Règlement trimestriel ⁽¹⁾ | | | |
|--|---|---|--|
| PANIER «Légumes» | PANIER «oeufs» | TOTAL PETIT PANIER | TOTAL GRAND PANIER |
| <input type="checkbox"/> Petit panier (4 x 143,00) <input type="checkbox"/> Grand panier (4 x 214,50) | <input type="checkbox"/> sans oeufs <input type="checkbox"/> + 6 oeufs (4 x 28,59 €) <input type="checkbox"/> + 12 oeufs (4 x 57,18 €) <input type="checkbox"/> + 18 oeufs (4 x 85,80 €) <input type="checkbox"/> + 24 oeufs (4 x 110,49 €) | <input type="checkbox"/> = 4 chèques de 143 € <input type="checkbox"/> = 4 chèques de 171,59 € <input type="checkbox"/> = 4 chèques de 200,18 € <input type="checkbox"/> = 4 chèques de 228,80 € <input type="checkbox"/> = 4 chèques de 253,49 € | <input type="checkbox"/> = 4 chèques de 214,50 € <input type="checkbox"/> = 4 chèques de 243,09 € <input type="checkbox"/> = 4 chèques de 271,68 € <input type="checkbox"/> = 4 chèques de 300,30 € <input type="checkbox"/> = 4 chèques de 324,99 € |

| Règlement semestriel ⁽¹⁾ | | | |
|--|---|--|--|
| PANIER «Légumes» | PANIER «oeufs» | TOTAL PETIT PANIER | TOTAL GRAND PANIER |
| <input type="checkbox"/> Petit panier (2 x 285,96) <input type="checkbox"/> Grand panier (2 x 429,00) | <input type="checkbox"/> sans oeufs <input type="checkbox"/> + 6 oeufs (2 x 57,18 €) <input type="checkbox"/> + 12 oeufs (2 x 114,36 €) <input type="checkbox"/> + 18 oeufs (2 x 171,60 €) <input type="checkbox"/> + 24 oeufs (2 x 220,98 €) | <input type="checkbox"/> = 2 chèques de 285,96 € <input type="checkbox"/> = 2 chèques de 343,14 € <input type="checkbox"/> = 2 chèques de 400,32 € <input type="checkbox"/> = 2 chèques de 457,56 € <input type="checkbox"/> = 2 chèques de 506,94 € | <input type="checkbox"/> = 2 chèques de 429,00 € <input type="checkbox"/> = 2 chèques de 486,18 € <input type="checkbox"/> = 2 chèques de 543,36 € <input type="checkbox"/> = 2 chèques de 600,60 € <input type="checkbox"/> = 2 chèques de 649,98 € |

| Règlement annuel ⁽¹⁾ | | | |
|--|--|--|--|
| PANIER «Légumes» | PANIER «oeufs» | TOTAL PETIT PANIER | TOTAL GRAND PANIER |
| <input type="checkbox"/> Petit panier (1 x 571,92) <input type="checkbox"/> Grand panier (1 x 858,00) | <input type="checkbox"/> sans oeufs <input type="checkbox"/> + 6 oeufs (1 x 114,36 €) <input type="checkbox"/> + 12 oeufs (1 x 228,72 €) <input type="checkbox"/> + 18 oeufs (1 x 343,20 €) <input type="checkbox"/> + 24 oeufs (1 x 441,96 €) | <input type="checkbox"/> = 1 chèque de 571,92 € <input type="checkbox"/> = 1 chèque de 686,28 € <input type="checkbox"/> = 1 chèque de 800,64 € <input type="checkbox"/> = 1 chèque de 915,12 € <input type="checkbox"/> = 1 chèque de 1013,88 € | <input type="checkbox"/> = 1 chèque de 858,00 € <input type="checkbox"/> = 1 chèque de 972,36 € <input type="checkbox"/> = 1 chèque de 1086,72 € <input type="checkbox"/> = 1 chèque de 1201,20 € <input type="checkbox"/> = 1 chèque de 1299,96 € |

(1) ce contrat ne pourra être accepté en l'absence du ou des chèques établis à l'ordre de Lucie ROUZE

| Adhésion à la Maison de Quartier Vauban-Esquermes (si distribution à Lille) |
|--|
| <input type="checkbox"/> 1 formulaire d'adhésion à la Maison de Quartier Vauban-Esquermes <input type="checkbox"/> 1 chèque de € établi à l'ordre de la «Maison de Quartier Vauban-Esquermes» <input type="checkbox"/> déjà adhérent(e) à la Maison de Quartier Vauban-Esquermes |

| Lieu de distribution |
|--|
| <input type="checkbox"/> Lille <input type="checkbox"/> Wambrechies |

LILLE, le / / 2014

Agricultrice (2)

AMAPien(s) (2)

(2) signatures précédées de la mention "lu et approuvé"

AMAP "LA FÉE DES CHAMPS"

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne.

Une AMAP a pour objectif de préserver l'existence et la pérennité des fermes de proximité dans une logique d'agriculture durable, paysanne, socialement équitable et écologiquement saine.

CONTRAT D'ENGAGEMENT

Le présent contrat est passé entre les AMAPiens et l'agricultrice Lucie ROUZÉ.

Il définit les modalités de fonctionnement de l'association et les engagements de chacune des parties.

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes définis dans les articles 1, 2 et 3 du présent contrat, ainsi que dans la "Charte des AMAP".

LES PARTIES

AGRICULTRICE :

Lucie ROUZÉ

730 chemin de la Marotte
Lieu-dit «La Clef des Champs»
59118 WAMBRECHIES

Tél : 06.89.96.14.08

@ : lucierouze@yahoo.fr

AMAPIEN(S) :

Prénom : NOM :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél (fixe) : (mobile) :

@ :

Prénom : NOM :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél (fixe) : ((mobile) :

@ :

Prénom : NOM :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél (fixe) : ((mobile) :

@ :

ARTICLE 1 : LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

1.1 / LA DURÉE

- Le contrat s'établit pour une durée d'un an à compter d'octobre 2014.
- La saison se décompose en 47 semaines sur les 52 semaines de l'année (5 semaines de congés payés sont prévues : 1 semaine fin décembre début janvier puis 4 semaines courant mars et avril 1 semaine sur 2).

1.2 / LA PRODUCTION

- LES LÉGUMES

- La production de légumes est divisée en petits et grands paniers par semaine.
- Un petit panier (11 €) contient approximativement la consommation en légumes de 2 adultes ; un grand panier (16,50 €) celle de 2 adultes et 2 enfants.
- Cette quantité est variable et soumise aux conditions climatiques et aux difficultés rencontrées par l'agricultrice.
- Dans l'idéal, le panier contiendra plus ou moins 5 variétés de légumes distincts.
- Les paniers seront diversifiés avec des légumes de saisons, éventuellement des variétés anciennes.
- Proposition de légumes :
 - **Hiver** Potimarron, scarole, échalote, pomme de terre, carotte, roquette, poireau, betterave, céleri, chou, navet, oignon, mâche, panais, ...
 - **Été** Tomate, poivron, aubergine, haricot vert, salade, radis, carotte, concombre, oignon, épinard, courgette, blette, chou, navet, ...
- Les AMAPiens choisissent de bénéficier d'un petit panier ou d'un grand panier.

- LES ŒUFS

- Les paniers "œufs" sont divisés en 6 (2,20 €), 12 (4,40 €), 18 (6,60 €) et 24 œufs (8,50 €) par semaine.
- Les quantités seront variables et soumises aux périodes plus ou moins propices à la ponte des poules de la ferme ; en conséquence, la productrice, à sa libre appréciation, se réserve la possibilité d'encaisser les chèques qu'un mois sur deux.
- Pour les semaines où il n'y aura pas de distribution, les œufs seront distribués la semaine suivante.

1.3 / LA DISTRIBUTION

- La distribution des paniers est hebdomadaire.
- La distribution s'effectuera le mercredi de **18h à 20h** à la Maison de Quartier Vauban-Esquermes, (77 rue Roland - 59000 Lille) OU le lundi de **17h30 à 18h30** (*à confirmer*) à la ferme (Lieu-dit La Clé des champs 730 chemin de la Marotte, 59118 Wambrechies)
- Deux AMAPiens par semaine, définis par le planning, seront responsables du bon déroulement de la distribution des paniers durant laquelle l'agricultrice sera présente afin de partager avec les AMAPiens.

1.4 / LES ATELIERS PEDAGOGIQUES

- Les ateliers sont prévus principalement en début de mois, le samedi ou le dimanche, à la ferme de la productrice, 730 chemin de la Marotte à Wambrechies. Le planning des ateliers est disponible sur le site internet où les amapiens peuvent s'inscrire.
- Les AMAPiens peuvent proposer leur aide à la productrice indépendamment des dates d'ateliers prévues ci-dessus.
- Durant le mois d'avril, des ateliers plus fréquents seront organisés.
- Les ateliers peuvent ponctuellement être externes à la ferme (Maison de Quartier Vauban-Esquermes par exemple).

1.5 / LES RUPTURES DE CONTRAT

- En cas de rupture prématurée de contrat, l'AMAPien s'engage à trouver un remplaçant pour reprendre son contrat jusqu'à son terme. L'AMAPien nouvellement nommé aura ainsi la possibilité de renouveler son contrat la saison suivante.
- En cas de non-renouvellement de contrat d'une saison à l'autre d'un AMAPien, celui-ci laissera prioritairement sa place à la prochaine personne de la liste d'attente.

ARTICLE 2 : LES ENGAGEMENTS DE CHACUNE DES PARTIES

2.1 / LES ENGAGEMENTS DE LA PRODUCTRICE

L'agricultrice s'engage, selon les modalités définies dans l'article 1, à :

- Livrer sa production de légumes de sa ferme aux AMAPiens sous la forme de paniers hebdomadaires ;
- Proposer des paniers diversifiés avec des légumes de saisons, éventuellement des variétés anciennes ;
- Produire ces légumes en respectant les règles d'une Agriculture Biologique ;
- Être transparente sur la fixation du prix de sa production ;
- Informer les AMAPiens de la vie de la ferme : les aléas, les travaux, les nouvelles ;
- Être à l'écoute des propositions des AMAPiens ;
- Inviter plusieurs fois par an les AMAPiens à participer à des ateliers pédagogiques et à leur faire découvrir l'installation et ses méthodes de production.

2.2 / LES ENGAGEMENTS DES AMAPIENS

Les AMAPiens s'engagent, selon les modalités définies dans l'article 1, à :

- Préfinancer la production de l'agricultrice ;
- Soutenir l'agricultrice dans sa démarche de production de qualité et d'agriculture paysanne notamment par sa compréhension sur les aléas de production et l'impact sur le contenu des paniers ;
- Soutenir l'action de l'AMAP par :
 - sa participation à au moins 3 permanences de distribution,
 - sa participation à au moins 3 ateliers proposés par l'agricultrice,
 - sa participation à la gestion et à la vie de l'AMAP,
- Venir chercher son panier sur le lieu de distribution ;
- Prévenir 2 jours à l'avance l'agricultrice en cas d'impossibilité de retirer son panier et :
 - soit mandater une autre personne pour retirer le panier,
 - soit aller le chercher chez l'agricultrice directement,
 - soit d'en faire profiter les autres AMAPiens ou d'autoriser à en faire don à une œuvre caritative.
- Respecter les clauses de rupture de contrat.

ARTICLE 3 : ADHÉSION À LA MAISON DE QUARTIER VAUBAN-ESQUERMES

3.1 / LES ENGAGEMENTS ET LES MISSIONS

Afin que notre action en tant qu'AMAP trouve sa légitimité au sein de la Maison de Quartier Vauban-Esquerme (qui nous accueille dans ses locaux lors de nos distributions et nos réunions), chaque AMAPien qui récupère son panier à Lille s'engage formellement à adhérer à l'association de la Maison de Quartier Vauban-Esquerme.

Chaque adhérent à la Maison de Quartier est cependant libre de son action et de son engagement au sein de cette association qui a pour missions :

- d'être un lieu d'écoute, d'information et d'orientation (généraliste) sur le quartier
- d'être un espace d'échange entre habitants, partenaires associatifs et institutions à vocation sociale
- d'être un lieu de mixité sociale, inter générationnel et inter culturel
- d'être un lieu d'accueil de tous les projets, pour la toute la famille dans le respect de sa diversité
- de conforter les habitants dans leurs démarches, et leur "bon droit". La Maison de Quartier Vauban-Esquerme est un "foyer" d'initiatives individuelles, collectives et partenariales
- d'être un lieu de ressources et de partage dont la mission est de renforcer les liens sociaux
- d'être une devise : "Contribution / Rétribution" (réseau d'échanges et de savoirs)

3.2 / LA DURÉE ET LE MONTANT D'ADHÉSION

Le contrat d'adhésion à la Maison de Quartier s'établit pour une durée d'un an à compter de la date du formulaire d'adhésion annexé à celui de l'AMAP.

Le montant minimal d'adhésion est de 8 € à l'année. Chaque adhérent est cependant libre de soutenir davantage l'association par une contribution supérieure à 8 €

Je soussignée, Lucie ROUZÉ,

assure avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement et des engagements du présent contrat.

Je(nous) soussigné(s), AMAPien(s) :

assure(assurons) avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement et des engagements du présent contrat.

Mon (notre) choix se porte sur :

| Règlement mensuel ⁽¹⁾ | | | |
|--|---|--|--|
| PANIER «Légumes» | PANIER «oeufs» | TOTAL PETIT PANIER | TOTAL GRAND PANIER |
| <input type="checkbox"/> Petit panier (12 x 47,66) <input type="checkbox"/> Grand panier (12 x 71,50) | <input type="checkbox"/> sans oeufs <input type="checkbox"/> + 6 oeufs (12 x 9,53 €) <input type="checkbox"/> + 12 oeufs (12 x 19,03 €) <input type="checkbox"/> + 18 oeufs (12 x 28,60 €) <input type="checkbox"/> + 24 oeufs (12 x 36,83 €) | <input type="checkbox"/> = 12 chèques de 47,66 € <input type="checkbox"/> = 12 chèques de 57,19 € <input type="checkbox"/> = 12 chèques de 66,72 € <input type="checkbox"/> = 12 chèques de 76,26 € <input type="checkbox"/> = 12 chèques de 84,49 € | <input type="checkbox"/> = 12 chèques de 71,50 € <input type="checkbox"/> = 12 chèques de 81,03 € <input type="checkbox"/> = 12 chèques de 90,56 € <input type="checkbox"/> = 12 chèques de 100,10 € <input type="checkbox"/> = 12 chèques de 108,33 € |

| Règlement trimestriel ⁽¹⁾ | | | |
|--|---|---|--|
| PANIER «Légumes» | PANIER «oeufs» | TOTAL PETIT PANIER | TOTAL GRAND PANIER |
| <input type="checkbox"/> Petit panier (4 x 143,00) <input type="checkbox"/> Grand panier (4 x 214,50) | <input type="checkbox"/> sans oeufs <input type="checkbox"/> + 6 oeufs (4 x 28,59 €) <input type="checkbox"/> + 12 oeufs (4 x 57,18 €) <input type="checkbox"/> + 18 oeufs (4 x 85,80 €) <input type="checkbox"/> + 24 oeufs (4 x 110,49 €) | <input type="checkbox"/> = 4 chèques de 143 € <input type="checkbox"/> = 4 chèques de 171,59 € <input type="checkbox"/> = 4 chèques de 200,18 € <input type="checkbox"/> = 4 chèques de 228,80 € <input type="checkbox"/> = 4 chèques de 253,49 € | <input type="checkbox"/> = 4 chèques de 214,50 € <input type="checkbox"/> = 4 chèques de 243,09 € <input type="checkbox"/> = 4 chèques de 271,68 € <input type="checkbox"/> = 4 chèques de 300,30 € <input type="checkbox"/> = 4 chèques de 324,99 € |

| Règlement semestriel ⁽¹⁾ | | | |
|--|---|--|--|
| PANIER «Légumes» | PANIER «oeufs» | TOTAL PETIT PANIER | TOTAL GRAND PANIER |
| <input type="checkbox"/> Petit panier (2 x 285,96) <input type="checkbox"/> Grand panier (2 x 429,00) | <input type="checkbox"/> sans oeufs <input type="checkbox"/> + 6 oeufs (2 x 57,18 €) <input type="checkbox"/> + 12 oeufs (2 x 114,36 €) <input type="checkbox"/> + 18 oeufs (2 x 171,60 €) <input type="checkbox"/> + 24 oeufs (2 x 220,98 €) | <input type="checkbox"/> = 2 chèques de 285,96 € <input type="checkbox"/> = 2 chèques de 343,14 € <input type="checkbox"/> = 2 chèques de 400,32 € <input type="checkbox"/> = 2 chèques de 457,56 € <input type="checkbox"/> = 2 chèques de 506,94 € | <input type="checkbox"/> = 2 chèques de 429,00 € <input type="checkbox"/> = 2 chèques de 486,18 € <input type="checkbox"/> = 2 chèques de 543,36 € <input type="checkbox"/> = 2 chèques de 600,60 € <input type="checkbox"/> = 2 chèques de 649,98 € |

| Règlement annuel ⁽¹⁾ | | | |
|--|--|--|--|
| PANIER «Légumes» | PANIER «oeufs» | TOTAL PETIT PANIER | TOTAL GRAND PANIER |
| <input type="checkbox"/> Petit panier (1 x 571,92) <input type="checkbox"/> Grand panier (1 x 858,00) | <input type="checkbox"/> sans oeufs <input type="checkbox"/> + 6 oeufs (1 x 114,36 €) <input type="checkbox"/> + 12 oeufs (1 x 228,72 €) <input type="checkbox"/> + 18 oeufs (1 x 343,20 €) <input type="checkbox"/> + 24 oeufs (1 x 441,96 €) | <input type="checkbox"/> = 1 chèque de 571,92 € <input type="checkbox"/> = 1 chèque de 686,28 € <input type="checkbox"/> = 1 chèque de 800,64 € <input type="checkbox"/> = 1 chèque de 915,12 € <input type="checkbox"/> = 1 chèque de 1013,88 € | <input type="checkbox"/> = 1 chèque de 858,00 € <input type="checkbox"/> = 1 chèque de 972,36 € <input type="checkbox"/> = 1 chèque de 1086,72 € <input type="checkbox"/> = 1 chèque de 1201,20 € <input type="checkbox"/> = 1 chèque de 1299,96 € |

(1) ce contrat ne pourra être accepté en l'absence du ou des chèques établis à l'ordre de Lucie ROUZE

| Adhésion à la Maison de Quartier Vauban-Esquermes (si distribution à Lille) |
|--|
| <input type="checkbox"/> 1 formulaire d'adhésion à la Maison de Quartier Vauban-Esquermes <input type="checkbox"/> 1 chèque de € établi à l'ordre de la «Maison de Quartier Vauban-Esquermes» <input type="checkbox"/> déjà adhérent(e) à la Maison de Quartier Vauban-Esquermes |

| Lieu de distribution |
|--|
| <input type="checkbox"/> Lille <input type="checkbox"/> Wambrechies |

LILLE, le / / 2014

Agricultrice (2)

AMAPien(s) (2)

(2) signatures précédées de la mention "lu et approuvé"

Annexe

Le mémo du bon amapien

Je participe à au moins 3 permanences de distribution dans l'année (inscription sur amap-lafeedeschamps.org)

Je participe à au moins 3 ateliers proposés par l'agricultrice (et en plus c'est sympa !)

Je viens chercher mon panier sur le lieu de distribution

Si je ne peux pas venir chercher mon panier, je préviens l'agricultrice 2 jours avant et :

- Je demande à une autre personne de retirer le panier,
- Je vais le chercher directement chez l'agricultrice
- J'en fait profiter les autres AMAPiens ou je fais un don à une œuvre caritative.

Les dates importantes

8 octobre 2014

Auberge espagnole
et
accueil des nouveaux
adhérents

«Présence de Rémi Top
(représentant des AMAP
régionales)»

7 janvier 2015

Auberge espagnole
et
préparation des ateliers

1er mai 2015

Auberge espagnole
et
réunion mi-parcours

1er juillet 2015

Auberge espagnole
et
réunion bilan annuel